

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01009

Numéro SIREN : 802 140 566

Nom ou dénomination : 86 RIVIERA

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2022 sous le numéro de dépôt 15875

CONTRAT D'APPORT

ENTRE LES SOUSSIGNES

Mademoiselle Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ

Née le 12/10/1988 à CANNES (06)

De nationalité Française

Demeurant 7 rue de Terrefial – 06110 LE CANNET

Liée par un pacte civil de solidarité en date du 01/12/2017 établi par Me HERMANT, déclaré à la mairie de NICE le 04/12/2017 et de CANNES le 04/12/2017 sous le régime de la séparation, avec Monsieur Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON

Monsieur Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON

Né 06/07/1986 à NICE (06)

De nationalité Française

Demeurant à 7 rue de Terrefial – 06110 LE CANNET

Lié par un pacte civil de solidarité en date du 01/12/2017 établi par Me HERMANT, déclaré à la mairie de NICE le 04/12/2017 et de CANNES le 04/12/2017 sous le régime de la séparation, avec Mademoiselle Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ

Ci-après dénommés ensemble **L'APPORTEUR** de première part,

La société GAIA INVEST

Société à responsabilité limitée,

Au capital de 150.000 €

Siège social : 79, boulevard de la croisette 06400 CANNES

En cours de formation Représentée par Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON agissant en qualité de fondateur pour le compte de ladite société.

Ci-après dénommée **La SOCIETE BENEFICAIRE** de seconde part,

En présence de :

La société 86 RIVIERA

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital de 1.600 €

Siège social : 34 boulevard Victor Hugo - 06000 NICE

RCS NICE 802 140 566

Représentée par son gérant **Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON**

La société POSTILLON IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital de 1.000 €

Siège social : 34 boulevard Victor Hugo - 06000 NICE

RCS NICE 797 669 413

Représentée par son gérant **Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON**

La société LA LIGNE BLEUE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social : 79 boulevard de la Croisette 06400 CANNES

RCS CANNES 881 895 817

Représentée par son Président **Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ**

Ci-après dénommée **les SOCIETES DONT LES TITRES SONT APPORTES** de troisième part,

1/5

Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ : MH	Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société GAIA INVEST : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société 86 RIVIERA : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société POSTILLON IMMOBILIER : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société LA LIGNE BLEUE : Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ : MH
NA	NP	NP	NP	NP	NA

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Article I. DECLARATION DE L'APPORTEUR

Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON déclare :

- être soumis au régime patrimonial de la séparation des patrimoines et que le bien lui appartient en propre. En conséquence, l'apport effectué par Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON est fait en vue d'être rémunéré par des parts sociales qui seront sa propriété exclusive.
- que les droits sociaux apportés et ci-dessus décrits sont intégralement libérés, libres de tout nantissement, privilège, servitude, gage, restriction ou option.
- avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant des SOCIETES dont les droits sociaux sont apportée au terme des présentes et déclare dispenser l'apporteur de toutes énonciations relatives aux engagements financiers, administratifs, juridiques, comptables et économiques y relatifs, le dégageant de toute responsabilité à ce sujet.

Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ déclare :

- être soumise au régime patrimonial de la séparation des patrimoines et que le bien lui appartient en propre. En conséquence, l'apport effectué par Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ est fait en vue d'être rémunéré par des parts sociales qui seront sa propriété exclusive.
- que les droits sociaux apportés et ci-dessus décrits sont intégralement libérés, libres de tout nantissement, privilège, servitude, gage, restriction ou option.
- avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant des SOCIETES dont les droits sociaux sont apportée au terme des présentes et déclare dispenser l'apporteur de toutes énonciations relatives aux engagements financiers, administratifs, juridiques, comptables et économiques y relatifs, le dégageant de toute responsabilité à ce sujet.

Article II. APPORT

L'apporteur, soussignés de première part, apporte à la Société GAIA INVEST sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON acceptant l'apport, ès-qualités de représentant légal de la société GAIA INVEST, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

1. Biens apportés

Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ apporte à la société en cours de formation GAIA INVEST, SOCIETE BENEFICAIRE :

- 80 actions détenues au capital de la société LA LIGNE BLEUE Société par actions simplifiée au capital de 1.000 € Siège social : 79 boulevard de la Croisette 06400 CANNES RCS CANNES 881 895 817

Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON apporte à la société en cours de formation GAIA INVEST, SOCIETE BENEFICAIRE :

- 100 parts sociales détenues au capital de la société 86 RIVIERA Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 1.600 € Siège social : 34 boulevard Victor Hugo - 06000 NICE RCS NICE 802 140 566
- 100 parts sociales détenues au capital de la société POSTILLON IMMOBILIER Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 1.000 € Siège social : 34 boulevard Victor Hugo - 06000 NICE RCS NICE 797 669 413
- 20 actions détenues au capital de la société LA LIGNE BLEUE Société par actions simplifiée au capital de 1.000 € Siège social : 79 boulevard de la Croisette 06400 CANNES RCS CANNES 881 895 817

2. Origine de propriété

Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ est titulaire de

- 80 actions au capital de la société LA LIGNE BLEUE Société par actions simplifiée au capital de 1.000 € Siège social : 79 boulevard de la Croisette 06400 CANNES RCS CANNES 881 895 817 pour les avoir reçues en rémunération de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la SOCIÉTÉ et constituent un bien propre.

2/5

Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ : MH	Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société GAIA INVEST : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société 86 RIVIERA : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société POSTILLON IMMOBILIER : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société LA LIGNE BLEUE : Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ : MH
<i>MH</i>	<i>NP</i>	<i>NP</i>	<i>NP</i>	<i>NP</i>	<i>MH</i>

Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON apporte à la société en cours de formation GAIA INVEST, SOCIETE BENEFICAIRE :

- 100 parts sociales au capital de la société 86 RIVIERA Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 1.600 € Siège social : 34 boulevard Victor Hugo - 06000 NICE RCS NICE 802 140 566 :
 - o pour avoir reçues 10 parts sociales en rémunération de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la SOCIÉTÉ et constituent un bien propre.
 - o Pour avoir acquis 90 parts sociales à titre onéreux par acte en date du 3 novembre 2016 et constituent un bien propre
- 100 parts sociales au capital de la société POSTILLON IMMOBILIER Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 1.000 € Siège social : 34 boulevard Victor Hugo - 06000 NICE RCS NICE 797 669 413 pour les avoir reçues en rémunération de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la SOCIÉTÉ et constituent un bien propre.
- 20 actions au capital de la société LA LIGNE BLEUE Société par actions simplifiée au capital de 1.000 € Siège social : 79 boulevard de la Croisette 06400 CANNES RCS CANNES 881 895 817 pour les avoir reçues en rémunération de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la SOCIÉTÉ et constituent un bien propre.

3. 2. Evaluation

Lesdits biens sont évalués à la somme totale de CENT CINQUANTE MILLE (150.000) EUROS se décomposant comme suit :

- 100 actions au capital de la société LA LIGNE BLEUE Société par actions simplifiée au capital de 1.000 € Siège social : 79 boulevard de la Croisette 06400 CANNES RCS CANNES 881 895 817 : à la somme de SOIXANTE DEUX MILLE (62.000) EUROS : à savoir :
 - o 20 actions évaluées à la somme de DOUZE MILLE (12.000) EUROS
 - o 80 actions évaluées à la somme de CINQUANTE MILLE (50.000) EUROS
- 100 parts sociales au capital de la société 86 RIVIERA Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 1.600 € Siège social : 34 boulevard Victor Hugo - 06000 NICE RCS NICE 802 140 566 : à la somme de MILLE (1.000) EUROS
- 100 parts sociales au capital de la société POSTILLON IMMOBILIER Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 1.000 € Siège social : 34 boulevard Victor Hugo - 06000 NICE RCS NICE 797 669 413 : à la somme de QUATRE VINGT SEPT MILLE (87.000) EUROS

Un original du rapport de la société AUDIMA, Commissaire aux apports demeurera annexé au présent contrat.

4. Propriété – Jouissance

La SOCIETE BENEFICAIRE de l'apport aura la propriété des droits sociaux apportés le jour de sa constitution qui devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2022 à moins que les parties ne s'entendent pour proroger ce délai.

Il en aura la jouissance à compter du même jour avec le bénéfice de tous droits aux bénéfices de l'exercice en cours, au report à nouveau et aux réserves des sociétés concernées.

5. Charges et conditions

La SOCIETE BENEFICAIRE de l'apport en qualité d'associé des SOCIETES DONT LES TITRES SONT APPORTES dont les droits sociaux sont apportés et aura tous les droits et obligations prévus aux statuts desdites sociétés.

L'apport des droits sociaux ci-dessus décrits est fait sous les charges et conditions suivantes :

- La société prendra les parts sociales apportées dans leur état actuel, sans pouvoir réclamer aucune indemnité aux apporteurs de ce chef.
- Elle supportera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, les charges et obligations relatives à la qualité d'associé de la société dont les parts sociales sont apportées.

3/5

Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ : MH	Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société GAIA INVEST : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société 86 RIVIERA : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société POSTILLON IMMOBILIER : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société LA LIGNE BLEUE : Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ : MH
					

Article III. REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à CENT CINQUANTE MILLE (150.000) EUROS, il sera attribué à

Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ :

- 500 parts sociales nouvelles de CENT (100) EUROS chacune, entièrement libérées numérotées de 1 à 500, de la Société GAIA INVEST

Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON :

- MILLE (1.000) parts sociales nouvelles de CENT (100) EUROS chacune, entièrement libérées numérotées de 501 à 1.500, de la Société GAIA INVEST

Article IV. AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment sous les peines édictées par la loi que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

Article V. SIGNIFICATION

Le présent contrat d'apport ne sera pas signifiée aux SOCIETES DONT LES TITRES SONT APPORTES dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil, lesdits SOCIETES DONT LES TITRES SONT APPORTES étant parties à l'acte et donnant bonne et valable quittance de dépôt par la signature des présentes.

Article VI. DECLARATIONS FISCALES

1. Régime fiscal des plus-values sur apports de titres

Au regard du régime d'imposition des plus-values privées résultant de l'échange de titres, les parties déclarent que l'opération d'apport peut bénéficier du report d'imposition des plus-values réalisées en cas d'apports de titres au profit d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés tel que prévu à l'article 150-OB ter du Code Général des Impôts.

Par conséquent, l'imposition des plus-values nées de l'échange des titres apportés contre les titres reçus sera reportée à la date de survenance d'un événement mentionné au I § 1 et suivants du BOI-RPPM-PVBMI-30-10-60-20 mettant fin au report d'imposition.

2. Droits d'enregistrement

Le présent apport sera exonéré de droits d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 810 bis du Code général des Impôts.

Article VII. FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la SOCIETE BENEFICIAIRE qui s'oblige à les payer.

4/5

Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ : MH	Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société GAIA INVEST : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société 86 RIVIERA : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société POSTILLON IMMOBILIER : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société LA LIGNE BLEUE : Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ : MH
					

Article VIII. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les PARTIES font élection de domicile :

- L'APPORTEUR en son domicile indiqué en tête des présentes ;
- Le BENEFICIAIRE en son siège social indiqué en tête des présentes.
- Les SOCIETES DONT LES TITRES SONT APPORTES en leurs sièges sociaux indiqués en tête des présentes

Fait en 8 exemplaires.

A NICE

Le 8 décembre 2022

Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ

L'APPORTEUR

Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON

L'APPORTEUR

En présence de :

La société LA LIGNE BLEUE représentée par Margaux,
Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ

SOCIETE DONT LES TITRES SONT APPORTES

SAS LA LIGNE BLEUE
79 BOULEVARD DE LA CROISSETTE
06400 CANNES - FRANCE
Tél. : +33 (0)6 69299813

Siret 881 895 817 00016 - APE 7410Z

La société POSTILLON IMMOBILIER représentée par
Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON

SOCIETE DONT LES TITRES SONT APPORTES

POSTILLON IMMOBILIER

Siège social : 79 bd de la Croisette

06400 CANNES

Capital social : 1 000 euros

RCS NICE SIRET 797 669 413 00016

La société GAIA INVEST représentée par Nicolas,
Kévin, Maurice POSTILLON

La SOCIETE BENEFICIAIRE

La société 86 RIVIERA représentée par Nicolas,
Kévin, Maurice POSTILLON

SOCIETE DONT LES TITRES SONT APPORTES

EURL 86 RIVIERA
capital 1600 euros
34, boulevard Victor Hugo
06000 NICE
802 140 566 RCS NICE

EURL

POSTILLON IMMOBILIER

Siège social : 79 bd de la Croisette

06400 CANNES

Capital social : 1 000 euros

RCS NICE SIRET 797 669 413 00016

Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ : MH	Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société GAIA INVEST : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société 86 RIVIERA : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société POSTILLON IMMOBILIER : Nicolas, Kévin, Maurice POSTILLON : NP	Pour la société LA LIGNE BLEUE : Margaux, Lou, Hanna, Jacqueline HORWITZ : MH
<i>MH</i>	<i>NP</i>	<i>NP</i>	<i>NP</i>	<i>NP</i>	<i>MH</i>